

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Relevé de décisions de la réunion des 9 et 10 mai 2022

1. COMPETITIONS

1.1 TOP 14 et PRO D2 - Homologation des résultats et classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué le résultat des matches et les classements correspondants de :

- la 21^{ème} journée à la 23^{ème} journée de TOP 14 de la saison 2021/2022,
- de la 25^{ème} journée à la 28^{ème} journée de PRO D2 de la saison 2021/2022.

1.2. Calendrier du TOP 14 2022/2023 : positionnement des journées 17 à 20 suite à la publication du programme de matches du Tournoi des 6 Nations Vote

Le Comité Directeur du 31 janvier avait adopté les calendriers TOP 14 / PRO D2 / In Extenso Supersevens 2022-23, sous réserve du positionnement détaillé des journées 17 à 20 du TOP 14 situées dans la période du Tournoi des 6 Nations.

La programmation du Tournoi des 6 Nations étant désormais connue, le Comité Directeur a décidé, sur proposition de la commission sportive de positionner les 2 Journées à programmer sur des week-ends du Tournoi des 6 Nations sur les 2 week-ends où le XV de France joue le dimanche après-midi (limitation des effets de concurrence avec la programmation TOP 14) ; ainsi la programmation des journées 17 à 20 s'établit comme suit :

- J17 : samedi 4 février 2023
- J18 : week-end du 18/19 février 2023
- J19 : samedi 25 février 2023
- J20 : week-end du 4/5 mars 2023

Le calendrier complet TOP 14 / PRO D2 / In Extenso Supersevens 2022-23 adopté par le Comité Directeur sera publié vendredi 13 mai après son approbation par le Comité Directeur de la FFR

1.3. Phases finales : lieux des demi-finales TOP 14 2022/2023 et 2024/2025 et de la Finale du TOP 14 2023/2024

A l'issue de la consultation lancée auprès des sites hôtes potentiels, le Comité Directeur a décidé de fixer le lieu des demi-finales 2023 et 2025 et de la finale 2024 du TOP 14 comme suit :

Demi-finales 2023 Nb : Finale au Stade de France	Finale 2024 Nb : Demi-finales à Lille	Demi-finales 2025 Nb : Finale au Stade de France
SAN SEBASTIAN	MARSEILLE	BORDEAUX

2. MARKETING / DIGITAL

2.1. Partenariats

Le Comité Directeur a entériné :

- la conclusion d'un accord de partenariat en tant que « Fournisseur Officiel » par Afflelou (avec également un volet de partenariat sur la PRO D2) pour les 3 prochaines saisons ;
- le maintien de Schneider en tant que « Marque Officielle » pour les 2 prochaines saisons (rang 4 sans visibilité) ;
- le renouvellement de l'accord de licence exclusive avec Nacon sur le jeu vidéo de « simulation » de rugby à 15 pour une durée de 4 saisons (2022/2023 à 2025-2026).

2.2. Consultation NFT

Le Comité Directeur a validé le lancement de la consultation NFT portant sur les 3 lots suivants :

	Lot 1 Cartes NFT & Fantasy Rugby	Lot 2 Moments vidéo à collectionner	Lot 3 Fan Token et Drops NFT
Description	Cartes NFT des 30 clubs de TOP 14 et PRO D2 et des 1.466 joueurs sous contrat professionnel (1.072) ou espoir (394)	Séquences vidéos d'images d'archives passées du TOP 14 et de la PRO D2 - Archives de matches de TOP 14 depuis 1998-99	Sonder librement les acteurs du marché sur un intérêt pour : - des Fan Token auprès des membres MyRugby - des Drop NFT sur des actifs de la LNR (ex Trophées, ballons...) et des événements de la LNR (ex Phase finale) - toutes autres propositions ouvertes des candidats
Durée	3 saisons 2022-23 à 2024-25	3 saisons 2022-23 à 2024-25	Selon les propositions
Attributaire	1 seul attributaire	1 seul attributaire	Nombre d'attributaires en fonction des propositions

3. FINANCES

3.1. Budget estimé 2021/2022

Le Comité Directeur a validé l'estimé budgétaire 2021/2022 qui permet d'affecter aux clubs une distribution complémentaire de 4,4 Millions d'euros par rapport au budget adopté en juillet 2021, comme suit :

- 999 K€ au titre de la Caisse de blocage de TOP 14.
dont 909 K€ correspondant aux sommes perçues par la LNR au titre du fonds de compensation billetterie liées aux phases finales 2021 – cette somme sera répartie également entre les 14 clubs (65 K€ par club)
- 173 K€ au titre de la Caisse de blocage de PRO D2, correspondant intégralement aux sommes perçues par la LNR au titre du fonds de compensation billetterie liées aux phases finales 2021 – cette somme sera répartie également entre les 16 clubs (11 K€ par club)
- 3 224 K€ au titre du bloc Solidarité, répartis 60/40 entre les 2 championnats soit :
 - o 1 920 K€ pour le TOP 14 – soit 137 K€ par club
 - o 1 280 K€ pour la PRO D2 – soit 80 K€ par club

3.2. Lettre de cadrage distribution 2022/2023

Le Comité Directeur a validé les éléments de cadrage sur les principes de versements de la LNR de la saison 2022-2023. Ces éléments sont adressés aux clubs par courrier séparé.

3.3. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Le Comité Directeur a validé le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes (EXCO PARIS ACE) pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à la saison 2027/2028. Cette proposition sera présentée à l'Assemblée Générale.

4. REGLEMENTS GENERAUX

4.1. Evolutions Règlementaires – Saison 2022/2023

Le Comité Directeur a validé les évolutions des Règlements figurant à l'**Annexe 1** du présent relevé de décisions.

4.2. Dispositif JIFF : moyennes intermédiaires

Conformément à l'article 25.1 des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a arrêté la moyenne intermédiaire du nombre de JIFF par feuille de match de chaque club :

- à la 22^{ème} journée pour le TOP 14,
- à la 27^{ème} journée pour la PRO D2.

La moyenne prend en compte les internationaux français mis à disposition du XV de France et de l'Equipe de France à 7 conformément à l'article 25.1.

▪ TOP 14

Pour les clubs de TOP 14, les moyennes à atteindre (calculées sur l'ensemble des rencontres de la saison, phase finale comprise) en fonction de la situation du club sont :

- 14 JIFF sur la feuille de match pour les clubs promus en TOP 14 à l'issue de la saison 2020/2021 (Biarritz Olympique Pays basque et USA Perpignan),
- 16 JIFF sur la feuille de match pour les autres clubs.

Pour pouvoir bénéficier de l'incitation financière (JIFF Volet 1) fixée par le Guide des Règles de distribution aux clubs 2021/2022, chaque club de TOP 14 doit également présenter une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison (14 JIFF pour les deux clubs susvisés).

Clubs	Moyenne à la J22 2021/2022
Bordeaux	19,09
Biarritz	13,68

Brive	16,45
Castres	16,18
Clermont	19,14
La Rochelle	16,59
Lyon	18,59
Montpellier	16,32
Paris	16,41
Pau	17,36
Perpignan	14,68
Racing 92	19,68
Toulon	15,86
Toulouse	20,05

▪ **PRO D2**

Chaque club de PRO D2 doit présenter une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison (phase finale comprise).

Pour pouvoir bénéficier de l'incitation financière (JIFF Volet 1) fixée par le Guide des Règles de distribution aux clubs 2021/2022, chaque club de PRO D2 doit également présenter une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison.

Clubs	Moyenne à la J27 2021/2022
Agen	18,04
Aurillac	17,96
Bayonne	15,96
Béziers	17,19
Bourg-en-Bresse	15,96
Carcassonne	16,78
Colomiers	17,93
Grenoble	17,37
Montauban	16,26
Mont-de-Marsan	16,37
Narbonne	16,70

Nevers	18,11
Oyonnax	17,19
Provence	16,63
Rouen	17,22
Vannes	15,85

5. ORGANISATION

5.1. Renouvellement des commissions consultatives

Le Comité Directeur a décidé de prolonger le mandat des membres des commissions consultatives jusqu'au 30 juin 2023 afin de permettre aux commissions de travailler dans la durée et la stabilité. Le président de chaque commission pourra néanmoins proposer des membres complémentaires à l'intersaison notamment par suite de montées / descentes.

Les commissions concernées sont :

- Commission sportive
- Commission médicale
- Commission marketing – partenariats
- Commission relations LNR / Clubs
- Commission effectifs / mutations
- Commission stades
- Commission effectifs / mutations
- Commission Finances
- Commission développement économique / innovation
- Commission RSE

5.2. Représentant des médecins à l'Assemblée Générale et au Comité Directeur

Le Comité Directeur a validé le calendrier et le processus de désignation du représentant des médecins à l'Assemblée Générale et au Comité Directeur.

- Organisation de l'élection le 9 juin 2022 à 19h00 (en visioconférence)
- Dépôt des candidatures : 3 juin 2022 (lancement de l'appel à candidatures cette semaine)
- Mode de scrutin : identique à celui appliqué lors de la dernière élection de 2021

6. AUTRES SUJETS – INFORMATIONS

En complément des décisions prises présentées ci-dessus, le Comité Directeur a fait le point sur :

- Le plan d'action proposé par la Commission RSE – les propositions chiffrées et programmées dans les temps seront présentées pour décision lors de la prochaine séance du 17 juin
- Les principes du nouveau Label Stades (« Label Stades V3 ») devant s'appliquer à compter de la saison 2023/2024. Le dispositif détaillé, élaboré par la Commission Stades, sera présenté pour décision lors de la prochaine séance du 17 juin

- L'état d'avancement du développement du nouvel applicatif SI de gestion des compétitions qui se déploiera à compter du début de la saison 2022/2023
- Les discussions sur la nouvelle Convention FFR-LNR devant s'appliquer sur la période juillet 2022-juin 2027
- Le projet de simplification du compte d'exploitation de la LNR (dossier présenté aux clubs lors de la réunion du 20 avril) – le dossier sera repris en septembre 2022 en vue de la saison 2023/2024.